

Les décrocheurs de portraits du président ont notre soutien



Pour protester contre l'inaction de l'État face au réchauffement climatique, le mouvement « Action non-violente COP21 » a décidé de décrocher des dizaines de portraits officiels du président de la République que l'on trouve dans les mairies.

Des actions symboliques et sympathiques dans la forme. Sans violence et sans se cacher. Au total, 133 portraits ont été décrochés en France. Il y a eu des gardes à vue, des perquisitions, des procès. Avec des condamnations ou des relaxes selon les cas.

Deux Grenoblois poursuivis le sont pour refus de prélèvement ADN et le troisième pour « vol en réunion ». Le « vol » en question étant celui du portrait officiel du président, décroché pour être porté en manifestation.

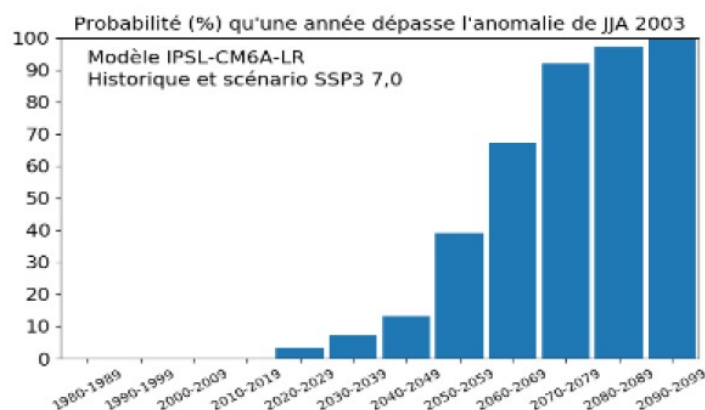
Pour nous, la relaxe s'impose.

Combattre les effets de la canicule à Voiron

La loi ALUR du 24 mars 2014 a introduit dans le code de l'urbanisme un article qui permet d'imposer, dans les PLU, une part minimale de surfaces non imperméabilisées. La Ville de Voiron a bien compris l'intérêt de cette mesure, comme en témoigne cet extrait du projet de modification du plan local d'urbanisme (PLU) : *En effet, la végétation en ville permet de maintenir des températures ambiantes moins élevées en été (lutte contre les « îlots de chaleur urbains »), favorise la biodiversité et la qualité paysagère, contribue à l'infiltration et à la rétention des eaux pluviales, ainsi qu'à la lutte contre la pollution de l'air. Enfin, selon des études récentes, elle favoriserait le bien être psychologique.*

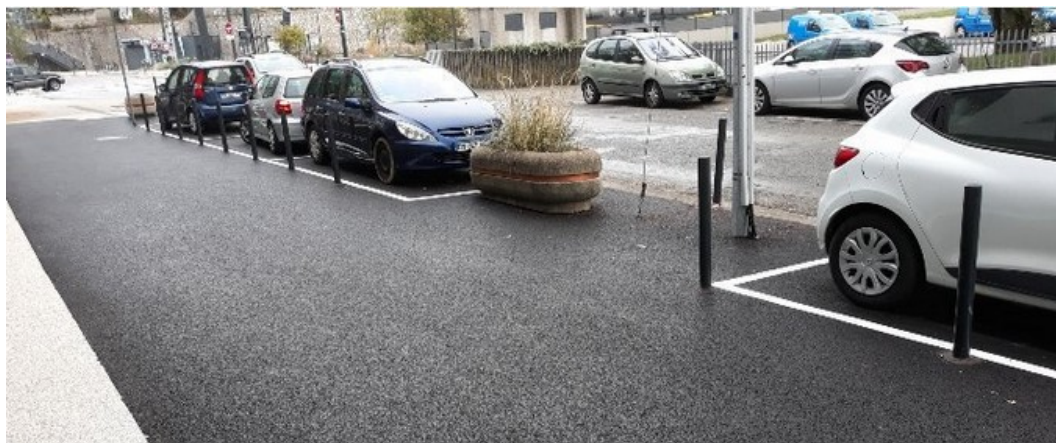
Lutter contre les îlots de chaleur urbains est d'autant plus indispensable que la probabilité d'étés caniculaires va augmenter avec le réchauffement climatique. Et c'est dès maintenant qu'il faut agir.

Figure 11. Probabilité qu'une année dépasse l'anomalie de l'été 2003 (JJA : juin-juillet-août) selon le modèle de l'IPSL dans le cas du scénario SSP3 7,0.



Les îlots de chaleur urbains se trouvent dans les secteurs les plus densément construits. Pourtant, l'exigence fixée par le PLU sera plus faible au centre ville où elle ne concernera que les opérations à vocation principale d'habitation. Et la méthode de calcul prévue par le PLU vide le dispositif d'une grande partie de son effet.

Cela n'est malheureusement pas étonnant de la part d'une municipalité qui continue à aménager la ville avec des espaces goudronnés démesurés et des jardinières en guise de nature en ville.



Boulevard Franklin Roosevelt à Voiron, après travaux durant l'été 2019

Il faut, à Voiron comme ailleurs, participer à l'effort mondial de lutte contre le réchauffement climatique. Il faut aussi en atténuer les effets : **il faut au plus vite mettre en place les politiques publiques qui permettront de préparer Voiron à faire face au réchauffement climatique.** C'est un des enjeux des prochaines élections municipales, à Voiron et sur l'ensemble du territoire.

Pétition contre la privatisation d'Aéroports de Paris

Le **référendum d'initiative partagée** est une procédure qui permet à une proposition de loi, présentée par un cinquième des membres du Parlement (c'est le cas), d'être inscrite à l'ordre du jour des assemblées parlementaires si elle est soutenue par 10 % des électeurs et électrices.

L'objet de cette [proposition de loi](#) est d'affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris, autrement dit, de faire obstacle à la privatisation de la société Aéroports de Paris. C'est cette proposition qui doit obtenir le soutien de 4,7 millions d'électeurs et électrices

Le 23 octobre, selon le Conseil constitutionnel, 896 000 personnes avaient signé.

Parmi les arguments soulevés dans l'exposé des motifs, il est écrit : « les émissions de l'aviation pourraient représenter un quart du budget carbone d'ici à 2050 pour limiter la hausse planétaire des températures à 1,5°. Il nous paraît donc nécessaire que l'exploitation et le développement des aéroports de Paris relèvent d'un service public national afin que la puissance publique puisse décider démocratiquement des conditions d'exploitation et de développement de ces aéroports pour faire face à cet enjeu. »

Cela justifie de signer !

Sur le plan pratique, munissez-vous de votre carte d'identité et commencez ici : <https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>, cliquez sur la case « je soutiens » et laissez-vous guider.

Le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays Voironnais : la CAPV nous répond et c'est décevant

Nous avons évoqué la faiblesse des ambitions du Plan Climat air énergie territorial (PCAET) de la Communauté d'agglomération du pays Voironnais (CAPV) dans notre [Lettre d'infos de juin 2019](#).

La [réponse qui nous a été faite](#), ainsi qu'aux associations de défense de l'environnement, est sympathique mais pas à la hauteur de l'enjeu.

D'une part, le projet n'est pas modifié alors même que la CAPV a écrit que les actions inscrites au PCAET ne permettront pas d'atteindre les objectifs prévus. D'autre part, la CAPV se réfugie derrière le caractère non prescriptif du PCAET alors que nous avons cité l'exemple d'actions de la compétence de la CAPV. Aucune loi n'interdit à la CAPV de se fixer des objectifs ambitieux pour elle même.

Nous voulons que la CAPV élabore et mette en place les actions qui lui permettront de tenir ses objectifs.



Le PLU intercommunal de Bièvre Est : la commission d'enquête à juste titre très sévère sur la zone commerciale de Bièvre-Dauphine



Nous avons critiqué le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes de Bièvre Est dans notre [Lettre d'infos de juin 2019](#).

Parmi nos critiques, la zone de Bièvre Dauphine et ses commerces, aménagée hors des agglomérations.

Émettant des réserves, la commission d'enquête sur le PLUi de Bièvre Est *demande qu'une justification économique détaillée du développement de cette zone soit apportée, en prenant en compte la nécessité de ne pas la voir concurrencer les bourgs et villages, la seule justification (politique) apportée « la zone s'est construite en opposition à l'hégémonie du Pays voironnais » étant de nature à jeter un doute sur cette nécessité.*

Pour nous, la création et l'extension de zones commerciales périphériques est typique de ce qu'il ne faut pas faire : un mode de développement destructurant les zones urbanisées et poussant et même obligeant l'usage de la voiture.

Il faut choisir : pour nous, la place des commerces est au cœur des villes et des villages.